Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20261120-DC20261118_13-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 18 novembre, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 12 novembre s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20261118/13 :
Décision modificative n°2026/1 : inscription de crédits supplémentaires
Rapporteur : François POMMOIS

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Laurence LE PABIC, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Philippe GOURAUD, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Laurent HARNOIS, Nathalie TROCHU, Hervé GUILLOUZIC, Nolwenn SORTAIS, Mevanwi GUEGAN, Claire DREAN, Rémy GUILLOUZIC, Elodie CERVO, Nicolas BERTHONNEAU, Laura LE FALHER, Jean-Pierre LAURENT, Nathalie LE BERRIGAUD, Bruno SEVERE, Anthony CARO, Sylvie GAHINET, Carine PUREN, Claudine BOULAIRE, Claire CUSATIS
Absents représentés : Audrey MINAMBRES a donné pouvoir à Jean-Pierre LAURENT, Stéphane LE MENAJOUR a donné pouvoir à François POMMOIS, Jean-Michel UBEDA a donné pouvoir à Franck VALLEIN,
Absents excusés : Cyrille RASSOUL
Nombre de conseillers en exercice : 29 - Présents : 25 - Pouvoirs : 3 - Votants : 28
Secrétaire de séance : Anthony CARO
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 25 conseillers municipaux présents

---

Il convient de passer les écritures suivantes pour ouvrir des crédits supplémentaires au chapitre 012 « charges de personnel », notamment pour prendre en charge les rémunérations des agents en remplacement :

Section de fonctionnement

- Dépenses de fonctionnement

Chapitre 012 « charges de personnel »
6218 « autre personnel extérieur » + 35 000 €

- Recettes de fonctionnement

Chapitre 013 « atténuations de charges »
6419 « remboursements sur rémunérations du personnel » + 35 000 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE la décision modificative n°2026/1 relative à l'inscription de crédits supplémentaires au chapitre 012 « charges de personnel ».**

PLUNERET, le 19 novembre 2026
Le Maire,
Franck VALLEIN